

Association de copropriétaires

PARADISO I

170-172 Bld Edmond Machtens
1080 – Bruxelles
BCE 0850.947.346

Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

Le lundi 24 mars 2025 à 18:00 heures
Tenue à 1080 Molenbeek 34, Rue de Bruges

1 - Validité de l'Assemblée Générale

22 Copropriétaires sur 38 sont présents ou représentés.
6701 quotités sur 10000 sont présentes ou représentés.
Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2 - Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue

■■■■■■■■■■ a posé sa candidature pour assurer la Présidence de la présente assemblée générale.
Conformément aux dispositions légales le Syndic assure le Secrétariat de la séance.

3 - Travaux et financements

3.1 – Remplacement du système de parlophonie de l'immeuble - Point d'information et décision éventuelle

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale ordinaire, le Syndic a convoqué une assemblée générale extraordinaire pour statuer sur ce point.

Le Syndic présente les deux offres suivantes :

- ADSK : 5798.20euros
- Kelvin&Watts : 7994.16euros

A l'unanimité, l'assemblée décide de réaliser les travaux avec la firme « ADSK ».

Le Syndic enverra aux personnes qui n'ont pas choisi leur poste privatif en séance un document à remplir avec le choix de parlophone qui devra être rempli pour au plus tard le **25/05/2025**. A défaut d'un retour à cette date, le Syndic optera pour le poste le moins cher pour les appartenant qui n'ont pas réagi en donnant leurs préférences.

3.2 – Financement – majorité absolue

A l'unanimité, l'assemblée décide de financer ces travaux via un appel extra à payer au plus tard le **25/05/2025**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.

Signature Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.